

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 70

8 janvier 2014

SOMMAIRE

ABF Lux SA	3347	Koch CTG S.à r.l	3343
Aquiline C2P Holdings S.à r.l	3357	LUSOFIN S.A., société de gestion de patri-	
Arthus Gestion S.à r.l	3357	moine familial	3320
AutoCheck24	3347	Luxembourg Oligonucleotide Investisse-	
Bormioli Rocco Holdings S.A	3350	ments S.à r.l.	3356
Carmiel S.à r.l	3357	Markodif S.A	3356
Celialux S.A	3355	Maroti S.A	3356
Cha II S.à r.l	3355	Med Control S.A	3321
Cirta Sàrl	3358	Orlu S.C.I.	3356
CommCapital S.à r.l	3358	PepsiCo Global Investments S.à r.l	3333
Cubus Office S.à r.l	3332	Persicam S.A	3336
C&V Services	3355	ProLogis UK CCL S.à r.l	3360
DBM Luxembourg Finance S.à r.l	3341	ProLogis UK CCLXVII S.à r.l	3360
EF Investments (Luxembourg) S.à r.l	3359	ProLogis UK CCLXVI S.à r.l	3360
Esse Part S.A	3359	Resultance S.A	3345
Etini Invest S.A	3359	Riva Bella S.A	3345
Eumontes S.A	3359	Robert Mikaeloff Luxembourg S.A	3335
Europa-Taxis S.à r.l	3360	Slov 1 S.à r.l	3340
European Real Estate S.A	3360	TA EU Luxembourg II S.à r.l	3355
Européenne d'Investissement S.A	3358	TIICC S. à r.l.	3331
Evertair S.à r.l	3359	Tomahawk (Lux) S.à r.l	3321
Fen S.à r.l	3360	Tupperware Luxembourg S.à r.l	3346
Hammaja S.A., SPF	3345	VBS S.A	3347
Homes Services Lux	3334	Vintage Invest SA	3347
Iberian Foods Sàrl	3342	Yellow Sapphire	3314
JPMorgan European Property Holding Lu-			
xembourg 5 S.à r.l	3348		



Yellow Sapphire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 182.037.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of November.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Blue Sapphire, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register,

duly represented by M. Aymeric ROBINE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the undersigned notary to enact the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

- **Art. 1.** This private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") is hereby established by the current shareholder and all those who may become shareholders in future, and shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").
 - Art. 2. The Company is incorporated under the name of "Yellow Sapphire".
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of (i) equity interests, in any form whatsoever, including stock, shares and partnership interests, in other companies, (ii) loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) real property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, as well as the holding of ownership interests, shares and other equity in other companies, as direct and indirect subsidiaries of the Company, which hold the aforementioned interests, securities, instruments and property.

The Company may further purchase debt instruments and securities issued by other parties, guarantee obligations, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may also acquire, hold and dispose of stock and other equity interests in such companies. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 4. The Company is formed for an unlimited period.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general



meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, who need not necessarily to be shareholders. The board shall be composed of at least one manager of class A and at least one manager of class B.

In that case, the Company is bound in all circumstances by the joint signature of one manager of class A and one manager of class B.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone conference, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entire set of such circular resolutions will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as it holds or represents shares.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of these articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.



Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 20.** The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.
- **Art. 23.** The managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Blue Sapphire, prenamed, for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The said shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital of the Company, is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an undetermined period:
- Mr. Nicholas Alec Geoffrey Butt, Manager A, born on 28 November 1957 in Oxford, England, with professional address at 5, Savile Row, W1S 3PD London, United Kingdom;
- Mr. Lewis Schwartz, Manager A, born on 12 January 1966 in New Jersey, United States of America, with professional address at 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, United States of America;
- Mr. Julien Goffin, Manager B, born on 27 March 1980 in Verviers, Belgium, with professional address at 22, Grandrue, L-1660 Luxembourg;
- Mr. Pierre Beissel, Manager B, born on 25 April 1973 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg; and
- Mr. Christoph Tschepe, Manager B, born on 6 April 1979 in Trier, Germany, with professional address at 22, Grandrue, L-1660 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST FRSCHIENEN:

Blue Sapphire, eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn Aymeric ROBINE, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

- Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.
 - Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "Yellow Sapphire".
- Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist Zweck der Gesellschaft ist das Halten von (i) Kapitalbeteiligungen jeglicher Art, einschließlich Aktien und Gesellschafteranteile, in anderen Gesellschaften (ii) Krediten, Schuldscheinen, Darlehen, Forderungen, Beteiligungen, Unterbeteiligungen in Bankschulden oder anderen Schulden in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die als Schuldner oder Kreditnehmer handeln, und anderer Schuldtitel und Wertpapiere ob ungesichert oder gesichert durch Einrichtungen, persönliches Eigentum, Außenstände und andere Sicherheiten, die von Gesellschaften mit Sitz in Luxemburg oder im Ausland ausgegeben oder übernommen werden, und von (iii) Grundstücken jeglicher Art in Luxemburg oder im Ausland, sowie von Eigentumsbeteiligungen, Aktien und anderen Anteilen in Gesellschaften, wie etwa direkten oder indirekten Filialen der Gesellschaft, die die oben genannten Beteiligungen, Wertpapiere, Instrumente und Grundstücke halten bzw. besitzen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Schuldtitel und Wertpapiere erwerben, die von anderen Parteien herausgegeben werden, sowie Gesellschaften, in denen sie direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, deren Verpflichtungen nachkommen oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann zudem Aktien oder andere Beteiligungen in solchen Gesellschaften erwerben, halten oder veräußern. Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

- Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter in jede beliebige Gemeinde im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

- **Art. 7.** Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.
- **Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.



Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

- **Art. 10.** Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.
- **Art. 11.** Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihres Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet, der aus mindestens einem A Geschäftsführer und mindestens einem B Geschäftsführer besteht.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.



- Art. 15. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.
- Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

- Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.
- **Art. 18.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

- **Art. 20.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.
- Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.
- **Art. 22.** Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.
- Art. 23. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letztes Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Blue Sapphire, vorgenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der es bestätigt hat.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.



Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
 - 2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern ernannt:
- Herr Nicholas Alec Geoffrey Butt, Geschäftsführer A, geboren am 28. November 1957 in Oxford, England, mit beruflicher Adresse in 5, Savile Row, WIS 3PD London, Grossbritannien;
- Herr Lewis Schwartz, Geschäftsführer A, geboren am 12. Januar 1966 in New Jersey, Vereinigten Staaten, mit beruflicher Adresse in 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Vereinigten Staaten;
- Herr Julien Goffin, Geschäftsführer B, geboren am 27. März 1980 in Verviers, Belgien, mit beruflicher Adresse in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg;
- Herr Pierre Beissel, Geschäftsführer B, geboren am 25. April 1973 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in 14, rue Erasme, L-2010 Luxemburg; und
- Herr Christoph Tschepe, Geschäftsführer B, geboren am 6. April 1979 in Trier, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigen hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Robine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2013. LAC/2013/52801. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168664/347.

(130204813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.018.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 décembre 2013

- 1. Monsieur Hans Josef HENSELER a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- 2. Monsieur Joao Pedro MONTEIRO BASTOS HENSELER a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- 3. Madame Maria José MONTEIRO BASTOS HENSELER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- 4. Madame Joana Maria MONTEIRO BASTOS HENSELER a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013170359/21.

(130207788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.



Med Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.155.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur et administrateur délégué de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2013170380/10.

(130207794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Tomahawk (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.071.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty sixth day of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Stichting Lumley Estates, a foundation established under the laws of the Netherland, whose registered office is at De Boelelaan 7, 1083HJ Amsterdam, registered with the Dutch Commercial Register under number 59267968,

here represented by Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated November 26, 2013

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

The Company exists under the name of "Tomahawk (Lux) S.à r.l."

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 9.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 9.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 14.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Company Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

3.1 The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Law.



- 3.2 The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.
- 3.3 The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.
- 3.4 The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes and bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares) to Tomahawk Capital Partners I LLP only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.
- 3.5 The Company may, within the limits of the Securitisation Law, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Law.
- 3.6 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.7 The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Law.
- 3.8 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.
- 3.9 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Law.
 - **4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

5. Compartments.

- 5.1 In accordance with the Securitisation Law the Board of Managers is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.
- 5.2 Subject to article 5.5. below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.
- 5.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the financial instruments or securities issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with such financial instruments or securities of the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Managers may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.
- 5.4 The Board of Managers or its delegate shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.
- 5.5 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Managers between the Company's



compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

5.6 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Managers.

6. Share capital.

- 6.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 6.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Company Law and these Articles.
- 6.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Company Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
 - 6.4 All Shares have equal rights.
 - 6.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the Company Law.

7. Indivisibility of Shares.

- 7.1 Each Share is indivisible.
- 7.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

8. Transfer of Shares.

- 8.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 8.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 8.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 8.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Company Law;
 - 8.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law.

9. Management.

- 9.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 9.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 9.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 9.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **10. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **11. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
 - 11.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
 - 11.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any two Managers;
 - 11.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 12. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Board meetings.

13.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.



- 13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 13.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 13.5.
- 13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 13.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 13.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

14. Shareholders' Resolutions.

- 14.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 14.2 Subject as provided in Articles 14.3, 14.4 and 14.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 14.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 14.4 Subject as provided in Article 14.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 14.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 14.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 14.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.8

14.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted. 14.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 14.8.1 and the above provisions of Article 14.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

15. Business year.

- 15.1 The Company's financial year starts on 1 May and ends on the 30 April of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 30 April (all dates inclusive).
- 15.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the Company Law on the third Monday of September each year, at 10 a.m., at



the Registered Office, and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

16. Distributions on shares.

- 16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 16.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Company Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **17. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 14. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

18. Interpretation and applicable law.

- 18.1 In these Articles:
- 18.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;

The capital has been subscribed as follows:

- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
- 18.2 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law.

Subscription - Payment

Shares:	
Stichting Lumley Estates	12,500 Shares
Total:	12.500 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (€ 1,300.-).

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:



- Chafai Baihat, born on June 8, 1983 in Forbach (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Alan Dundon, born on April 18, 1966 in Dublin (Ireland), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Lumley Estates, une fondation établie sous le droit néerlandais, dont le siège social est situé à De Boelelaan 7, 1083HJ Amsterdam, et inscrite auprès du registre commercial d'Amsterdam sous le numéro 59267968,

ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société") soumise aux droit du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier à la du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation").

La Société existe sous la dénomination "Tomahawk (Lux) S.à r.l."

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- a) l'e Gérant Unique (comme défini à l'article 9.2) si la Société a à ce moment-là un Gérant Unique; ou
- b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 9.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts y compris l'article 14.4 et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.
 - 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets.

- 3.1 La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation.
- 3.2 La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques. La Société



peut supporter ces risques en acquérant, par tout moyen, les titres, dépôts structurés, créances et/ou autres biens, produits structurés sur matières premières ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'engageant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des actifs titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptées par la Société.

- 3.3 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire et des titres échangeables ou convertibles), de produits structurés sur matières premières ou actifs (incluant des titres d'emprunt ou de capitaux propres de toute sorte), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type d'actifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.
- 3.4 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire en vue de l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et conclure tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des titres échangeables ou convertibles ainsi que des titres liés à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions) à Tomahawk Capital Partners I LLP seulement. Dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.
- 3.5 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume dans le cadre de la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur "trustee" ou mandataire, le cas échéant) et/ou de toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, à moins que la Loi sur la Titrisation ne le permette.
- 3.6 La Société peut conclure, exécuter, fournir ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires, aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires en vue de l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et utiliser les instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.7 Le Conseil peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission par la Société de titres) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires, tels que décrit aux articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation.
- 3.8 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non exhaustive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats conclus par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.
- 3.9 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement et du développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Compartiments.

- 5.1 Conformément à la Loi Titrisation, le Conseil de Gérance a le pouvoir de créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte du patrimoine de la Société.
- 5.2 Sous réserve de l'article 5.5 ci-dessous, tous les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs et créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.
- 5.3 Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du rachat ou du remboursement en entier des instruments financiers ou valeurs mobilières émis en relation avec un compartiment et la complète satisfaction et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées en relation avec ces instruments financiers ou valeurs mobilières de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans ce compartiment, le Conseil de Gérance peut allouer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.



- 5.4 Le Conseil de Gérance (ou son mandataire) doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les actifs affectés à chaque compartiment, ces comptes étant une preuve concluante des actifs contenus dans chacun des compartiments en l'absence d'erreur manifeste.
- 5.5 Les créances non liées à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation d'un compartiment précis peuvent être imputées au patrimoine général de la Société ou être réparties par le Conseil de Gérance entre les compartiments de la Société au pro rata des actifs desdits compartiments ou selon tout autre règle de répartition considérée comme plus appropriée.
 - 5.6 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil de Gérance.

6. Capital social.

- 6.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.
- 6.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 6.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.
 - 6.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
 - 6.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

7. Indivisibilité des parts sociales.

- 7.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 7.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

8. Cession de parts sociales.

- 8.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 8.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 8.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;
- 8.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;
 - 8.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

9. Gérance.

- 9.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.
 - 9.2 Si la Société a à un moment donné un seul Gérant, il sera repris dans les Statuts comme le "Gérant Unique".
- 9.3 Si la Société a à un moment donné plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").
- 9.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.
- **10. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts aux Associés.
- **11. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:
 - 11.1 si la Société a un seul Gérant, par la signature du Gérant Unique;
 - 11.2 si la Société à plus d'un Gérant, par la signature conjointe de deux Gérants;
 - 11.3 par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué en vertu de l'article 11.
- 12. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches précises à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminer les pouvoirs et responsabilités de ce/ces agent(s) ad hoc et leur rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de sa délégation.



13. Réunions du conseil de gérance.

- 13.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.
- 13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 13.5.
- 13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.
- 13.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.
- 13.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.
- 13.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

14. Résolutions des associés.

- 14.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 14.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 14.3, 14.4 et 14.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.
- 14.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.
- 14.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 14.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 14.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 14.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 14.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

14.8

- 14.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.
- 14.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 14.8.1 et des présentes dispositions 14.8.2, que les Associés aient voté ou non.



15. Exercice social.

- 15.1 L'exercice social de la Société débute le 1 ^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 30 avril suivant (toutes dates comprises).
- 15.2 Si la Société à plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale des Associés doit se tenir une fois par an conformément à l'article 196 de la Loi de 1915 le 3 ^e lundi de septembre chaque année à 10heures, au Siège Social, et si ce jour-là n'est pas un jour ouvré pour les banques à Luxembourg, l'assemblée annuelle se tiendra le jour ouvré suivant.

16. Distribution sur parts sociales.

- 16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.
- 16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.
- 16.3 Le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).
- 17. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 14. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

18. Interprétation et Loi applicable.

- 18.1 Dans les présents Statuts:
- 18.1.1 une référence à:
- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);
- 18.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 18.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.
- 18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription - Libération

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).



Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
- Chafai Baihat, né le 8 juin 1983 à Forbach (France), ayant comme adresse professionnelle le 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Alan Dundon, né le 8 avril 1966 à Dublin (Irlande), ayant comme adresse professionnelle le 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53884. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168601/569.

(130205423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

TIICC S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.486.

- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 novembre 2013 que:

la société La Compagnie Benjamin de Rothschild S.A., une société anonyme incorporée et existant sous la loi Suisse dont le siège social se trouve au 29 route de Pré-Bois, 1215 Genève en Suisse

transfert 50 parts sociales (cinquante) qu'elle détenait dans TIICC S.à r.l. à

la société One Century Ltd une société Maltaise dont le siège social se trouve au 259, St Paul Street Valletta VLT 1213 à Malte, et enregistrée au registre de commerce à Malte sous le numéro d'immatriculation C 58170.

- Il résulte d'un contrat de fusion daté du 1 er septembre 2009 que:

l'associé Banco Millennium BCP Investimento, S.A. détenant 125 parts sociales (cent vingt cinq)dans TIICC S.à r.l.

à fusionner avec Banco Comercial Português S.A. une société anonyme portugaise domiciliée au Praça de Joao I, 28, 4000-295 Porto et inscrit au registre de commerce de porto sous le numéro 501 525 882. Du fait de cette fusion, Banco Comercial Português S.A. détient désormais les 125 parts sociales dans TIICC S.à r.l.

Depuis cette date, l'actionnariat de TIICC S.à r.l. se compose comme suit:

- La Compagnie Benjamin de Rothschild S.A.: 50 parts sociales
- One Century Ldt: 50 parts sociales
- Capinv Companhia Administradora De Participações e Investimentos S.A.: 100 parts sociales
- Brisa Auto Estradas De Portugal S.A.: 175 parts sociales
- Banco Comercial Português S.A (anciennement Banco Millennium BCP Investimento, S.A.).: 125 parts sociales Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169975/25.

(130207042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.



Cubus Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.288.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate IV S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857,

here represented by Mr Eric BIREN, company manager, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power

Such appearing party is the sole partner of "Cubus Office S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 178288, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 20 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1967 of 14 August 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of ten euros (EUR 10.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to twelve thousand five hundred and ten euro (EUR 12,510.-) through the issue of ten (10) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The ten (10) new shares have been subscribed by "Europa Real Estate IV S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of one million four hundred and sixty-two thousand seven hundred and ninety-four euro (EUR 1,462,794.-).

The total contribution of one million four hundred and sixty-two thousand seven hundred and ninety-four euro (EUR 1,462,794.-) will be allocated as follows: (i) ten euro (EUR 10.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) one million four hundred and sixty-two thousand seven hundred and eighty-four euro (EUR 1,462,784.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred and ten euro (EUR 12,510.-) divided into twelve thousand five hundred and ten (12,510) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857,



ici représentée par Monsieur Eric BIREN, gérant de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Cubus Office S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B178288, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1967 du 14 août 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix euros (EUR 10,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) par l'émission de dix (10) parts sociales nouvelles d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les dix (10) parts sociales nouvelles sont souscrites par «Europa Real Estate IV S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total d'un million quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.462.794,-).

L'apport d'un million quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.462.794,-) sera alloué comme suit; (i) au capital social pour le montant de dix euros (EUR 10,-), et (ii) l'apport d'un million quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.462.784,-) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent dix euros (12.510,- EUR) divisé en douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15451. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013170718/94.

(130208135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Septembre 2013.

Pepsico Global Investments S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2013174287/14.

(130212390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.



Homes Services Lux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 21, rue Saint Ulric. R.C.S. Luxembourg B 182.029.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Boris KAMARA, conseiller patrimonial et financier, né le 13 avril 1985 à Nancy (France), demeurant à F-54000 Nancy (France), 35 rue Charles III.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet les services et activités commerciales de vente de prestations de services à domicile tel que le nettoyage, repassage, garde d'enfant(s) à domicile, aides aux devoirs, accompagnement de personne ainsi que des prestations de nettoyage pour les sociétés.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société prend la dénomination de «HOMES SERVICES LUX».
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.
 - Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 er sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
 - Art. 12. L'associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.



Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

- Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition Transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

L'activité commerciale débutera à partir du 1 ^{er} janvier 2014 et la Société s'interdit toutes activités commerciales avant cette date.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Boris KA-MARA, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2651 Luxembourg, 21, rue Saint Ulric.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric GATTAUX, directeur, né le 29 mai 1975 à Pont-à-Mousson (France), demeurant à L2164 Luxembourg, 10, rue de Montmedy.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Boris KAMARA, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2013. Relation GRE/2013/4616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013168268/91.

(130204521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Robert Mikaeloff Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.265.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 novembre 2013, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, que:

Suite à la démission de:

- Monsieur Albert MIKAELOFF, demeurant Villa Des Geckos - Hameau Prat Bourdin, F-83000 Plan-de-la-Tour (France)



Est élu en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, et ceci pour une période d'une année, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014:

- Monsieur Nicolas MARIE, né le 22 août 1982 à Saint-Lô (France), demeurant au Flat 6, Polyteck House, 143 Leman Street, E1 8EY Londres (Royaume Uni)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013170451/17.

(130207520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Persicam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7244 Bereldange, 15, rue de la Paix. R.C.S. Luxembourg B 181.950.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Elahe JOUBINE, commerçante, née le 06 septembre 1947 à Téhéran (Iran), demeurant à L-7244 Bereldange, 15, rue de la Paix.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

- Art. 1 er . Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "PERSICAM S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
 - Art. 2. La durée la de Société est illimitée.
 - Art. 3. La Société a pour objet la gestion, l'exploitation et la mise en valeur du patrimoine immobilier propre.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.



Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2 ^e vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
 - e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
 - g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
 - h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.



Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à



servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.



3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Elahe JOUBINE, prénommée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-7244 Bereldange, 15, rue de la Paix.
- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3. Est appelée à la fonction d'administrateur unique:

Madame Elahe JOUBINE, commerçante, née le 06 septembre 1947 à Téhéran Iran, demeurant à L-7244 Bereldange, 15, rue de la Paix.

- 4. La société anonyme "FIDUPLAN S.A.", établie et ayant son siège social à L- 1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44563, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
- 5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. JOUBINE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52299. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166249/249.

(130202917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Slov 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.653.

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 12 novembre 2013, les 500 parts sociales représentant l'intégrité du capital sociale détenues dans la société SLOV 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.114.653

par SLOVTOP S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.114.654

ont été cédées à:

OPITTOP S.A., société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.134.972

Suite aux cessions de parts sociales, l'associé unique actuel de la Société est OPITTOP S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13.12.2013. KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013175159/21.

(130213496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

DBM Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 89.331.653,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 155.223.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lee Hecht Harrison LLC (successor in interest to Drake Beam Morin Inc.), a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered address at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange St, Wilmington, New Castle, DE, 19801 Delaware, the United States of America, registered with the State of Delaware, Division of Corporations under number 3320103, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 25, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "DBM Luxembourg Finance S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.223 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 31 st , 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on October 14 th , 2010, number 2171.
- II. The Company's share capital is set at eighty-nine million, three hundred and thirty-one thousand, six hundred and fifty-three Canadian Dollars (CAD 89,331,653.-) represented by eighty-nine million, three hundred and thirty-one thousand, six hundred and fifty-three (89,331,653) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.
- III. The appearing company, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to act as liquidator of the Company.
- IV. The activity of the Company has ceased; all the outstanding assets and liabilities of the Company are taken over by the sole shareholder, which is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.
- V. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of the date hereof.
- VI. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



Lee Hecht Harrison LLC (successeur en intérêt de Drake Beam Morin Inc.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange St, Wilmington, New Castle, DE, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès de l'Etat du Delaware, Division des sociétés sous le numéro 332010 3, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, demeurant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 13 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- I. La comparante est l'associée unique de «DBM Luxembourg Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 155.223 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 14 octobre, 2010, numéro 2171.
- II. La Société a actuellement un capital social de quatre-vingt-neuf millions, trois cent trente et un mille, six cent cinquante-trois Dollars Canadiens (89.331.653,- CAD), représenté par quatre-vingt-neuf millions, trois cent trente et un mille, six cent cinquante-trois (89.331.653) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadian (1,- CAD) chacune.
- III. La comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et déclare agir comme liquidateur de la Société.
- IV. L'activité de la Société a cessé; tout l'actif et le passif de la Société est repris par l'associé unique qui répondra personnellement de tous les engagements et dettes de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
 - V. L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- VI. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168868/89.

(130206169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Iberian Foods Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.605.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société, Apax WW Nominees Ltd (l' «Associé Unique») en date du 29 novembre 2013 que:

- 1. L'Associé Unique décide de clôturer la liquidation de la Société; et
- 2. L'Associé Unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 décembre 2013. Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2013170269/19.

(130207809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.532.026,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 90.563.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of November.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, a limited partnership (société en commandite simple) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of four hundred twenty-nine million three hundred ninety-five thousand eight hundred seventy-seven Euro (EUR 429.395.877,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.345,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 7, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Koch CTG S.à r.l." (the Company), with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.563, established pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 16, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 138, dated February 11, 2003, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1301, dated July 7, 2009.
- II. The Company's share capital is set at nine million five hundred thirty-two thousand twenty-six Euro (EUR 9,532,026.00) represented by:
 - (i) one hundred (100) class A shares;
 - (ii) one hundred (100) class B shares;
 - (iii) seven hundred (700) class C shares;
 - (iv) one hundred (100) class D shares; and
 - (v) two (2) class E shares;
 - all with a nominal value of nine thousand five hundred thirteen Euro (EUR 9,513.00) each.
- III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company fromZone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- IV. Pursuant to the above resolutions, article 2 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:
 - " Art. 2. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a



company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, une société en commandite simple constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre cent vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-dix-sept Euro (EUR 429.395.877,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.345,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 7 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Koch CTG S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.563, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 138, en date du 11 février 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1301, en date du 7 juillet 2009.

- II. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions cinq cent trente-deux mille vingt-six Euro (EUR 9.532.026,00), représenté par:
 - (i) cent (100) parts sociales de catégorie A;
 - (ii) cent (100) parts sociales de catégorie B;
 - (iii) sept cents (700) parts sociales de catégories C;
 - (iv) cent (100) parts sociales de catégorie D; et
 - (v) deux (2) parts sociales de catégorie E;

toutes d'une valeur nominale de neuf mille cinq cent treize Euro (EUR 9.513,00) chacune.

- III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
 - « Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les exigences des dispositions alors applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut avoir des bureaux et succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.»



Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14887. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013165554/121.

(130201916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Hammaja S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.089.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013170259/11.

(130207562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Riva Bella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.488.

Extrait de l'assemblée tenue le 04 décembre 2013

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un durée de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

La société Luxembourg Marine Services S.A., administrateur de la susmentionnée; son siège social est dorénavant situé au 25, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIVA BELLA S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013169896/15.

(130206607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Resultance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 86.003.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 13 mai 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 18 juin 2012 le mandat de Monsieur Olivier COPPIETERS'T WALLANT, Monsieur Yves ROBERT et Monsieur Denis RICHELLE (Président du Conseil).

Le mandat des Administrateurs et de Président de Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169895/15.

(130206593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.



Tupperware Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.082.

L'an deux mil treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TUPPERWARE LUXEMBOURG S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 72.082 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu Me André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1999, publié au Mémorial, Série C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 966 du 16 décembre 1999. Les statuts ne furent pas modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président nomme secrétaire Mademoiselle Béatrice GHIOCA, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Joé ZEIMETZ et Monsieur Laurent BACKES, tous les deux maîtres en droit, les deux avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de 20.000,- EUR (vingt mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures de l'associé unique représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

- II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1) résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 2) nomination d'un ou de deux liquidateurs;
- 3) définition des pouvoirs du ou des liquidateurs;
- 4) fixation de la rémunération du ou des liquidateurs;
- 5) convocation d'une assemblée générale ordinaire pour recevoir le rapport du ou des liquidateurs et nommer deux commissaires vérificateurs.
 - 6) divers.

Monsieur le président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre à l'associé unique la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité, sans abstentions.

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur unique le sieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de 1.250.- EUR (mille deux cent cinquante euros) lui est attribué.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Cinquième résolution

L'assemblée décide de faire convoquer pour le mois de décembre 2013 au siège social une assemblée du ou des associés pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- (i) dépôt du rapport final du liquidateur;
- (ii) nomination des deux commissaires vérificateurs prévus par la loi;
- (iii) toutes autres questions qui pourront surgir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Geiben, B. Ghioca, J. Zeimetz, L. Backes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54861. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171163/70.

(130208171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

VBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 54.277.

Le Bilan du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175242/9.

(130213487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Vintage Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175244/9.

(130213004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

AutoCheck24, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 162.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AutoCheck24

Référence de publication: 2013175347/10.

(130214011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

ABF Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013175348/10.

(130215104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.



JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.775,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 106.901.

In the year two thousand thirteen, on the twenty second of November,

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARED

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des SociétésLuxembourg under section B number 134037,

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 20 November 2013;

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 106899,

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 20 November 2013; and,

"JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg under section B number 106900,

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 20 November 2013.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 18 March 2005 by Maître Jean-Joseph WAGNER, Civil Law Notary, residing in Sanem, registered with the Registre de Commerce et des SociétésLuxembourg under section B number 106901, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 738 on 25 July 2005; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 16 July 2012, published in the Mémorial C number 2098 on 23 August 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing 100 % of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

Sole resolution

The shareholders decide to allow the company to act as liquidator of Connected Companies as defined in the Articles of Association (hereinafter referred to as the "Articles"), and therefore decide to amend the corporate object of the Company and article 3 of the Articles, so that as from now on it will read as follows:

" **Art. 3. Corporate Object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

The Company may, as well, act as liquidator of Connected Companies.

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise:

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the



performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

It being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

ONT COMPARU

«JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134037,

représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 20 novembre 2013.

«JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106899,

représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 20 novembre 2013.

«JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106900,

représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 20 novembre 2013.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés») «JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l.», ayant son siège social au 6, route de trèves,L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106901, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 18 mars 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 1396 du 15 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2098 du 23 août 2012.

Les dites procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés représentant 100% du capital social émis, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les associés décident d'autoriser la société à agir en tant que liquidateur des Sociétés Apparentées tel qu'il est défini dans les statuts, et par conséquent décident de modifier l'objet social de la Société et l'article 3 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:



- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»).

La Société pourra également agir en tant que liquidateur des Sociétés Apparentées.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53322.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013166128/149.

(130202875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Bormioli Rocco Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.565.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Bormioli Rocco Holdings S.A. (previously Bermuda Luxco S.A.), a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148565, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 16 th September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2117 of 28 th October 2009 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 06 th May 2011, published in the Mémorial C number 1598 dated 18 th July 2011, pursuant to various deeds of Maître Henri HELLINCKX, notary prenamed, dated 28 th June 2011, published in the Mémorial C number 2305 of 28 th September 2011, dated 08 th July 2011, published in the Mémorial C number 2337 of 30 th September 2011, dated 29 th July 2011, published in the Mémorial C number 2672 of 03 rd November 2011, dated 20 th September 2011, published in the Mémorial C number 3074 of 14 th December 2011 and dated 10 th November



2011, published in the Mémorial C number 266 of 01 st February 2012 and pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, dated 25 th February 2013, published in the Mémorial C number 1111 of 10 th May 2013.

The Meeting is chaired by Mrs Christina Schmit-Valent, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mr Bob Plein, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting elected as scrutineer Mr Max Mayer, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Decision to increase the subscribed capital of the Company by the amount of one million one hundred eighty-seven thousand two hundred and twenty Euro (1,187,220.- EUR), in order to raise it from its present amount of one hundred forty-eight million three hundred sixty-seven thousand seven hundred and ninety-six Euro (148,367,796.- EUR) to one hundred forty-nine million five hundred fifty-five thousand and sixteen Euro (149,555,016.- EUR), by the issue of one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class E shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class F shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class H shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class I shares and one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class I shares and one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class I shares with a par value of one Euros (1,- EUR) each and having the same rights as the existing shares;
- 2. Subscription and liberation of one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class E shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class F shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class G shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class H shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class I shares and one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class J shares:
 - 3. Amendment of Article 6.1, paragraph 1 of the articles of association so as to reflect the decisions taken;
 - 4. Miscellaneous.
- II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.
- III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The Meeting decides to increase the share capital by the amount of one million one hundred eighty-seven thousand two hundred and twenty Euro (1,187,220.- EUR), in order to raise it from its present amount of one hundred forty-eight million three hundred sixty-seven thousand seven hundred and ninety-six Euro (148,367,796.- EUR) to one hundred forty-nine million five hundred fifty-five thousand and sixteen Euro (149,555,016.-EUR), by the issue of one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class E shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class F shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class G shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class I shares and one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class I shares and one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class I shares and one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class I shares and one Euros (1,- EUR) each, having the rights and obligations as defined in the Articles.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and to record the following subscriptions and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

VCP VII Luxco 6 S.a r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156876, here represented by Mr Max Mayer, prenamed, by virtue of one of the pre-mentioned proxies,



declares to subscribe one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class E shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class F shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class G shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class H shares, one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class I shares and one hundred ninety-seven thousand eight hundred and seventy (197,870) new Class J shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash of a total amount of one million one hundred eighty-seven thousand two hundred and twenty Euro (1,187,220.-EUR).

The amount of one million one hundred eighty-seven thousand two hundred and twenty Euro (1,187,220.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who hereby expressly acknowledges it.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 6.1, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

- " **6.1. Paragraph 1.** The share capital is set at one hundred forty-nine million five hundred fifty-five thousand and sixteen Euro (149,555,016.- EUR) represented by
 - thirty-one thousand (31,000) ordinary shares,
 - thirty-four million three hundred ninety-one thousand six hundred and twenty-seven (34,391,627) Class A Shares,
 - thirty-four million three hundred ninety-one thousand six hundred and twenty-seven (34,391,627) Class B Shares,
 - thirty-four million three hundred ninety-one thousand six hundred and twenty-seven (34,391,627) Class C Shares,
 - thirty-four million three hundred ninety-one thousand six hundred and twenty-seven (34,391,627) Class D Shares,
 - one million nine hundred ninety-two thousand nine hundred and eighteen (1,992,918) Class E Shares,
 - one million nine hundred ninety-two thousand nine hundred and eighteen (1,992,918) Class F Shares,
 - one million nine hundred ninety-two thousand nine hundred and eighteen (1,992,918) Class G Shares,
 - one million nine hundred ninety-two thousand nine hundred and eighteen (1,992,918) Class H Shares,
 - one million nine hundred ninety-two thousand nine hundred and eighteen (1,992,918) Class I Shares and
 - one million nine hundred ninety-two thousand nine hundred and eighteen (1,992,918) Class J Shares,

with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and entirely paid-up, and each class of Tracker Shares shall track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company in accordance with the following tracking stock scheme (the Tracking Stock Scheme)."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notaries deed was drawn up in Junglinster, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed all together the notary the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six novembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de Bormioli Rocco Holdings S.A. (anciennement Bermuda Luxco S.A.), une société anonyme constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148565, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2117 du 28 octobre 2009 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par acte établi par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1598 du 18 juillet 2011, par les actes établis par Maître Henri HELLINCKX, notaire prénommé, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2305 du 28 septembre 2011, en date du 08 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2337 du 30 septembre 2011, en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2672 du 03 novembre 2011, en date du 20 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 266



du 01 ^{er} février 2012 et par acte établi par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1111 du 10 mai 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Christina Schmit-Valent, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (la "Présidente").

La Présidente a nommé comme secrétaire Monsieur Bob Plein, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (le "Secrétaire").

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Max Mayer, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg (le "Scrutateur").

La Présidente, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt euros (EUR 1.187.220,-), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-huit millions trois cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-seize euros (EUR 148.367.796,-) à cent quarante-neuf millions cinq cent cinquante-cinq mille et seize euros (EUR 149.555.016,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe E, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe G, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe H, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe J, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
- 2. Souscription et libération des cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe E, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe F, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe G, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe H, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit ce
 - 3. Modification de l'article 6.1, paragraphe 1 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises.
 - 4. Divers.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.
 - IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt euros (EUR 1.187.220,-), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-huit millions trois cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-seize euros (EUR 148.367.796,-) à cent quarante-neuf millions cinq cent cinquante-cinq mille et seize euros (EUR 149.555.016,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe E, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe G, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe H, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe I et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

VCP VII Luxco 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,



sous le numéro B 156876, ici représentée par Monsieur Max Mayer, prénommé, en vertu d'une des procurations prémentionnées.

déclare souscrire à cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe E, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe F, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe G, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe H, cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix (197.870) nouvelles actions de classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de un million cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt euros (EUR 1.187.220,-).

Le montant de un million cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt euros (EUR 1.187.220,-) est à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à cent quarante-neuf millions cinq cent cinquante-cinq mille et seize euros (EUR 149.555.016,-) représenté par:

- trente et un mille (31.000) Actions Ordinaires
- trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (34.391.627) Actions de Classe A,
- trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (34.391.627) Actions de Classe B,
- trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (34.391.627) Actions de Classe C,
- trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-sept (34.391.627) Actions de Classe D,
- un million neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent dix-huit (1.992.918) Actions de Classe E,
- un million neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent dix-huit (1.992.918) Actions de Classe F,
- un million neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent dix-huit (1.992.918) Actions de Classe G,
- un million neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent dix-huit (1.992.918) Actions de Classe H,
- un million neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent dix-huit (1.992.918) Actions de Classe I, et
- un million neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent dix-huit (1.992.918) Actions de Classe J,

d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et chaque classe d'Actions Traçantes traceront la performance et le rendement d'un ou d'actifs spécifiques de la Société conformément au plan d'actions traçantes (le Plan d'Actions Traçantes)." Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina Schmit-Valent, Bob Plein, Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 08 novembre 2013. Relation GRE/2013/4489. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164694/229.

(130201868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.



TA EU Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.435.314,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 160.502.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 04 octobre 2013

- Monsieur Maxence Monot, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée;
- La démission de Monsieur Russell Perchard, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société a été acceptée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;
- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;
- Monsieur Keith Greally, gérant de catégorie B;
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Maxence Monot, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170516/21.

(130207625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Cha II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.323.

- 1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant B.
- 2. M. Emanuele GRIPPO a démissionné de son mandat de gérant B.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Cha II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013175468/13.

(130215113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Celialux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.752.

Les comptes annuels au 31 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175467/10.

(130214587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

C&V Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.317.

Le bilan au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175453/10.

(130215031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.



Orlu S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9123 Schieren, 2, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg E 4.611.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2013

Les associés de la société ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution 1:

Le nombre de gérants est fixé à trois.

Résolution 2:

L'assemblée nomme comme gérant supplémentaire:

Monsieur KUTTER Pierre, docteur en médecine, demeurant à L-9365 EPPELDORF, 4, Haaptstrooss.

Résolution 3:

Chaque gérant a pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle pour tout montant ne dépassant pas la valeur de cinq mille (EUR 5.000,00) euros.

Pour tout montant supérieur les signatures conjointes de deux gérants sont requises pour engager valablement la société.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leurs signatures conjointes dans le cadre de l'objet social, de faire tous actes de disposition ou d'administration, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Schieren, le 8 novembre 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013170418/24.

(130207672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Markodif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013174959/10.

(130213716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Maroti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013174960/10.

(130213502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Luxembourg Oligonucleotide Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174932/10.

(130213017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.



Carmiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4062 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair-Chêne. R.C.S. Luxembourg B 175.409.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2013

1- Il résulte d'une cession de parts sociales signée en date du 25novembre 2013 que l'associée unique de la société CARMIEL sàrl, Madame ALEXA Lica, demeurant à L-4842 Rodange, 23, rue de la Terre Noire, cède à Monsieur GRECU Panaite-Costel, demeurant à B-6790 Aubange, 1, rue de la Linalux, 100 parts sociales lui appartenant dans la société.

Suite à cette cession de parts sociales, le capital de la société est détenu en totalité (100 parts sociales) par Monsieur GRECU Panaite-Costel

- 2- Démission de Madame ALEXA Lica de son poste de gérante.
- 3- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur POPA George, demeurant 9 rue du Chêne, B-4420 Saint-Nicolas (Liège)
- 4- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur GRECU Panaite-Costel, demeurant à B-6790 Aubange, 1, rue de la Linalux.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

Esch sur Alzette, le 25 novembre 2013.

Pour extrait conforme

GRECU Panaite-Costel / POPA George

Référence de publication: 2013170139/22.

(130207238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Aquiline C2P Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.606.

En date du 2 décembre 2013, le gérant B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Ignace van Waesberghe
- Geoffrey Kalish

Gérants B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Vladimir Mornard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013169388/22.

(130206638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Arthus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169457/10.

(130206809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.



Cirta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 8, place du Marché. R.C.S. Luxembourg B 158.726.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 er octobre 2013

Les deux associés de la société CIRTA s.à.r.l, Monsieur MULIC Denis, demeurant à L-1815 Luxembourg, 279 rue d'Itzig et Monsieur MULIC Jasmin, demeurant à L-8030 Strassen, 108 rue du Kiem, représentants l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 1 ^{er} octobre 2013, que Monsieur MULIC Denis et Monsieur MULIC Jasmin cèdent la totalité des parts sociales, soit 100 parts sociales qu'ils détiennent dans la société CIRTA s.à.r.l à Monsieur MULIC Suka, demeurant à L-8030 Strassen, 108 rue du Kiem.

Suite à cette cession de parts sociales, Monsieur MULIC Suka devient associé unique de la société.

Dont acte, fait et passé à Strassen au siège de la société.

Pour extrait

MULIC Denis / MULIC Jasmin

Référence de publication: 2013170144/18.

(130207299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

CommCapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 5.007.150,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.053.

Il est à noter ce qui suit:

1/ Monsieur John Cornelius MARSHALL se nomme en fait Monsieur John Cornelius Christopher MARSHALL.

2/ L'adresse de Monsieur John Cornelius Christopher MARSHALL a changé.

Sa nouvelle adresse est désormais:

Beech House

Sand Lane

Frittenden, Cranbrook

TN17 2BA

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170149/18.

(130207413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.864.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2013

- 1. Le conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Hassane DIABATE, en tant qu'administrateur de catégorie A.
- 2. Le Conseil d'administration coopte Monsieur Giovanni ANNUNZIATA, né à Rome (Italie), le 1 ^{er} avril 1964, établi Via Guardia Piemontese, 30, IT- 00132 Rome (Italie), en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation et nommera un administrateur pour une durée de six ans qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2019.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013175647/18.

(130214454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.



Evertair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.897.

Le bilan au 31/1212012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175649/10.

(130215076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Eumontes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175642/10.

(130214117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Esse Part S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175637/10.

(130214621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Etini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 135.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETINI INVEST S.A.

Référence de publication: 2013175639/10.

(130214792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

EF Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.103.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'Associé Unique de la Société en date du 12 décembre 2013 que les résolutions suivantes ont été prises:

- d'accepter la démission de Mr Fabrice Huberty avec effet immédiat;
- de nommer en remplacement Mr Michel De Groote, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2013175620/14.

(130214000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.



Europa-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 69.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175645/9.

(130214814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

European Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 10.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175646/9.

(130215159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Fen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175655/9.

(130215157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

ProLogis UK CCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175040/9.

(130213238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

ProLogis UK CCLXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175041/9.

(130213881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

ProLogis UK CCLXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175042/9.

(130213879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck